

FAQ du Challenge EpaMarne

A propos des enjeux du Challenge :

Quelle est la finalité de la démarche, qu'est-il attendu en terme de contribution des usagers, et comment EpaMarne entend intégrer les résultats ?

EpaMarne, aménageur de l'Est parisien, s'attache à mettre le dialogue avec les usagers au centre de sa démarche, afin de mieux penser le territoire de demain (horizon 2030).

L'outil à développer dans le cadre du challenge s'adressera à tous les usagers pour les consulter sur leurs pratiques, leurs besoins, leur vécu ou encore leur vision du territoire, en amont des opérations d'aménagement, plutôt que de les faire réagir sur des projets clairement définis. Il s'agit ainsi de questionner l'urbanisme et l'aménagement sur ses finalités plutôt que sur ses aspects formels ou esthétiques.

Plus concrètement, cette démarche a deux objectifs. Le premier est pédagogique : sensibiliser les usagers aux défis du territoire et les inciter conduire à construire des solutions adaptées, tout en prenant conscience des équilibres, arbitrages ou contraintes sur lesquels repose un projet urbain. Le second vise à maximiser les résultats de la concertation : mobiliser toutes les parties prenantes d'un territoire et, grâce aux données qui seront collectées auprès des usagers, parvenir à une connaissance claire et complète de leurs préférences ou de leurs attentes sur les grands moteurs de l'aménagement (logement, transports...), détecter les nouvelles tendances, initiatives ou sensibilités qui s'exprimeront demain sur le territoire (notion de signaux faibles) et, à l'issue du challenge, suivre l'évolution des réponses apportées par les usagers dans le temps.

Si l'utilisateur peut disposer d'un meilleur niveau d'information et de compréhension des enjeux et des contraintes de l'aménagement, il peut apporter un avis éclairé. Tout le monde n'est pas urbaniste, mais tout le monde est usager de la ville. Ainsi, les enseignements qui seront tirés de cet outil pour améliorer les opérations d'aménagement portées par l'EPA seront d'autant plus pertinents qu'ils mettront au cœur de la réflexion les avis et attentes des usagers du territoire.

Comment cette démarche innovante s'articule-t-elle avec la façon actuelle de procéder en termes de concertation ?

Une méthode de concertation n'en exclut pas une autre. Les concertations traditionnelles (réunions publiques, ateliers, enquêtes terrain) sont complémentaires à la concertation numérique envisagée, qui présente trois avantages :

1. Toucher un public beaucoup plus large que le public habituel. Notre défi est en effet de réussir à mobiliser tous les publics, qu'il s'agisse par exemple de jeunes, de touristes ou encore de publics « empêchés » (mères de familles, chefs d'entreprises...) afin de croiser différents regards sur l'avenir du territoire.
2. Agir collectivement et de façon individualisée. Le nouvel outil permettra aux usagers d'émettre une réflexion personnelle, mais aussi d'interagir les uns avec les autres et de mesurer les conséquences de choix individuels ou localisés pour l'ensemble du territoire.
3. Fournir un outil de dialogue continu, pour rendre compte des évolutions de la ville (densification, renouvellement urbain, rajeunissement de la population...) et des besoins associés. La fin du challenge ne marquera pas la fin du processus, bien au contraire. L'outil continuera à s'enrichir du dialogue continu avec les utilisateurs et permettra ainsi de suivre les tendances. En particulier, on peut imaginer qu'il permette d'associer les usagers à toutes les étapes d'un projet urbain, des études amont à la vie de quartier en phase dite « d'exploitation ».



Un tel outil a-t-il déjà été exploité sur d'autres territoires ?

La ville de Bordeaux a mis en place une concertation demandant aux populations de donner leur avis sur une centaine de projets. Dans d'autres villes (Nantes, Bourges, Annecy...), des expériences sont menées pour associer concertation et prospective. Sur le territoire d'EpaMarne, des applications de type *serious game* ont été développées pour la conception d'un parc urbain à Serris et celle d'un quartier à Ormesson-sur-Marne, les habitants et autres usagers ayant ainsi pour contribuer à infléchir ces opérations d'aménagement.

La nouvelle initiative d'EpaMarne est inédite par son déploiement à l'échelle d'un territoire de 600 000 habitants et par la volonté d'intégrer les usagers en amont des opérations d'aménagement, afin de recueillir leurs avis au plus tôt et de suivre l'évolution de ceux-ci dans le temps. Cela sera rendu possible en sensibilisant les usagers aux défis du territoire et en leur permettant de projeter dans le territoire de demain pour visualiser sa transformation, tester des alternatives, exprimer des préférences et mesurer l'impact cumulé de ces différents choix sur les équilibres à l'échelle territoriale (par exemple, mesurer leur impact sur les conditions de déplacement et l'éventuelle saturation des réseaux de transports).

A propos de la solution à développer :

Quelles sont les attentes d'EpaMarne en terme de profils d'utilisateurs et d'interactions sur la plateforme ?

Le but est d'atteindre un public large, sans se limiter à la consultation des habitants mais en intégrant également les étudiants, chefs d'entreprises, salariés, touristes, visiteurs ponctuels...

Il pourrait être intéressant de créer une communauté, regroupant de nombreux points de vue, et une capacité pour les usagers à interagir entre eux.

Est-il possible de s'interfacer avec les outils EpaMarne (par exemple, le modèle de prévision du trafic sur le réseau routier) ?

Il n'est pas possible de le faire directement avec ce modèle, qui requiert un logiciel et une puissance de calcul dédiés, mais des scénarii seront simulés dans ce modèle (de façon pré-établie avant la désignation des lauréats, puis des adaptations seront possibles en fonction des demandes des lauréats) et leurs résultats seront mis à disposition des lauréats.

Les meilleurs efforts seront faits pour fournir des données adaptées aux suggestions de chacun, dans la limite du budget convenu par l'EPA avec le bureau d'études gestionnaire de ce modèle de trafic.

Quelles données seront fournies par EpaMarne ?

Des données prospectives permettant de dresser un panorama complet de l'état du territoire en 2030, mais aussi de modéliser les différents paramètres sur lesquels un aménageur a une capacité d'action (démographie, logements, mobilité, surfaces naturelles préservées ou urbanisées, bilan carbone... cf. support présenté lors de l'événement d'information du 28 janvier). Ces données permettront aux utilisateurs de la plateforme de se mettre à la place d'un aménageur en testant différents choix locaux, et ainsi de mieux appréhender leurs conséquences sur l'ensemble du territoire.

Ces données seront structurées par l'EPA et fournies aux lauréats à l'échelle d'une dizaine de zones, constituées de plusieurs communes et comprenant entre 50 000 et 100 000 habitants aujourd'hui.

Il est possible pour les candidats de proposer d'autres types de données.

Les start-ups conservent-elles la propriété intellectuelle des PoC ?

Oui (cf. article 9 du [règlement](#) du Challenge) :

Propriété intellectuelle sur les démonstrateurs technologiques des Lauréats

Sous réserve de la cession gracieuse des droits de propriété intellectuelle d'utilisation du démonstrateur technologique pendant la période de tests, les Parties s'engagent à ne pas revendiquer de droits de propriété intellectuelle particuliers sur les informations transmises par chaque Candidat dans les dossiers de candidature et dans l'ensemble des Livrables remis par le Candidat.

Le Candidat reste propriétaire de la solution technologique développée antérieurement au Challenge.

Les travaux réalisés par les lauréats dans le cadre d'un projet devront demeurer la propriété du lauréat ; l'accès par le Sponsor aux résultats de ces travaux se fera dans des conditions de marché. Dans le cas d'un financement des lauréats par l'Etat, ces principes doivent tenir compte des contraintes liées à la réglementation européenne des aides d'Etat.

Chaque Candidat est seul juge de l'opportunité et des modalités d'une protection des informations qu'il transmet par la revendication de tels droits.

Le développement des PoC est-il indemnisé, au-delà des potentielles subventions ?

Non, aucun autre budget n'est prévu pour cette expérimentation. Si le PoC est jugé pertinent, alors le Sponsor pourrait passer un marché ou considérer toute autre forme de partenariat avec le concepteur de la solution, assorti d'un budget dédié.



Quelles sont les possibilités de partenariat durable entre le(s) futur(s) lauréat(s) et EpaMarne ?

EpaMarne souhaite créer les conditions d'une collaboration de long terme pour ce projet qui s'avère tout aussi stratégique pour le Sponsor que pour les candidats.

Ce point faisant partie des critères de sélection (cf. article 7 du [règlement](#)), les candidats sont invités à formuler de premières propositions (techniques, juridiques, économiques...) pour construire un tel partenariat avec EpaMarne et à intégrer ces propositions dans leur réponse.

Une solution proposée par EpaMarne est de soumettre ce projet à **l'appel à projets « Territoires d'innovation »** (ex TIGA), issu du Programme d'Investissements d'Avenir, qui peut servir d'accélérateur pour passer d'un prototype au développement et à l'exploitation d'un outil plus complet. Deux types de soutiens sont possibles (non cumulatifs) :

- une prise de participation par l'Etat dans une société existante ou une société de projet (investissement de 500 k€ minimum, devant correspondre à environ 30% du capital) ;
- une subvention du projet (couvrant maximum 50% des dépenses).

Pour les entreprises intéressées, une réponse conjointe avec EpaMarne à cet appel à projet impliquera de constituer un dossier de réponse, avec notamment un business plan finalisé, d'ici au 25 avril 2019.



A propos des candidatures :

Faut-il être une entreprise pour candidater ?

Seules les candidatures des sociétés sont éligibles à des subventions, mais il reste possible à d'autres types d'entités juridiques de faire partie d'un groupement.

Les candidats peuvent-ils répondre en groupement ?

Oui (dans la limite de trois sociétés maximum par groupement). Pour les réponses en consortium, un formulaire de candidature doit être soumis, au nom du porteur principal, en précisant nom et type de(s) structure(s) partenaire(s) dans le formulaire. Les membres du groupement doivent être mentionnés et décrits dans le dossier de candidature à joindre au formulaire, et l'articulation des rôles de chacun doit y être explicité

En cas de candidature en consortium, les subventions sont-elles versées au consortium au global ou bien à chaque société membre du consortium ?

Les subventions sont versées aux lauréats du challenge, à titre individuel, après la remise du POC à EpaMarne. Chaque société membre du consortium qui souhaite faire une demande de subvention est donc invitée à remplir une annexe financière et un dossier de demande de subvention la concernant. Le détail de ces documents vous sera communiqué après la sélection des lauréats.

Est-il possible d'interagir avec les équipes d'EpaMarne et de Cap Digital pendant la phase de sélection ?

Oui, jusqu'à la fin de la période de sélection (28 mars 2019). Pour EpaMarne à l'adresse suivante : m.monier@epa-marnelavallee.fr, et pour Cap Digital à celle-ci : alexandra.quinio@capdigital.com, en précisant « Challenge EpaMarne » dans l'objet.